

Congé pour Projet Pédagogique

Références réglementaires :

Vu l'arrêté du 30 septembre 2019 relatif à la création et aux conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicable aux enseignants-chercheurs et aux autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur ;

Vu la circulaire ministérielle du 16 novembre 2019, précisant les conditions d'attribution et d'exercice de ce congé ;

L'arrêté du 30 septembre 2019 susvisé prévoit la mise en place d'un congé pour projet pédagogique, dont les conditions de mise en œuvre sont prévues notamment dans la circulaire du 16 novembre 2019 également susvisée.

Cette mise en œuvre a fait l'objet d'un débat en commission de la formation et de la recherche du 22 novembre 2019, ainsi qu'en comité technique du 26 novembre dernier.

Il appartient au conseil d'administration en formation plénière d'arrêter les critères d'évaluation qui feront l'objet d'une publicité sur le site internet et intranet de l'Ecole.

A cet effet, il est proposé de retenir les critères d'attribution mentionnés dans la circulaire du 30 septembre 2019 et énumérés ci-après :

- Contexte et/ou place et intérêt de l'initiative au regard des pratiques existantes et de la politique pédagogique et de formation de l'établissement ;
- Positionnement du projet dans le contexte national ;
- Objectifs notamment en matière de dimension novatrice du projet, d'accompagnement à la réussite des étudiants, d'évaluation par les étudiants des enseignements, de création de nouveaux contenus, de transformation des pratiques pédagogiques et des situations d'apprentissages ou encore usage d'outils numériques ;
- Modalités de réalisation du projet ;
- Résultats attendus ;
- Acteurs impliqués / partenaires pédagogiques ou socio-économiques ;
- Nombre d'utilisateurs pouvant bénéficier du projet et niveaux de diplômes concernés ;
- Possibilité de diffusion et d'essai des réalisations et des pratiques nouvelles.

A ces critères s'ajoutent également les critères liés à la spécificité de l'ENS Paris-Saclay, à savoir une étude de la cohérence du projet vis-à-vis de la mise en œuvre et de l'accompagnement au diplôme de l'ENS Paris-Saclay et notamment :

- Le développement d'innovations et/ou transformations pédagogiques en relation avec les activités du diplôme ;
- L'accompagnement des normaliens vers le doctorat.